

BCD & BSL
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.500 euros
Siège social : 260, Chemin de la Ribière
84170 MONTEUX
497 587 220 RCS D'AVIGNON

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 31 DECEMBRE 2024

Le 31 décembre 2024 à 10 heures, au siège social,

L'associé unique, Monsieur Jean-Claude BERTINOT, né le 5 septembre 1961 à PARIS (19eme) de nationalité française, demeurant 260, Chemin de la Ribière à MONTEUX (84170) :

- propriétaire de la totalité des 100 parts composant le capital social de la Société BCD & BSL,
- associé unique de ladite Société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES après avoir rappelé l'ordre du jour :

- *Démission du gérant.*
- *Nomination d'un nouveau gérant.*
- *Transfert du siège social.*
- *Modifications corrélatives des statuts.*
- *Pouvoirs pour les formalités*

PREMIÈRE DECISION – PRISE D'ACTE DE LA CESSION

L'Associé unique, constate la volonté de cession de l'intégralité de ses parts à la Société ALTO ASSAINISSEMENT, SAS au capital de 272.210 €, située au 1, Rue de l'Industrie - 77220 TOURNAN EN BRIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MELUN sous le numéro 817 931 686.

Monsieur Olivier POISSON représentant légal de la Société ALTO ASSAINISSEMENT est invité à entrer en séance afin de procéder à la régularisation des cessions de parts sociales.

La séance est suspendue, le temps de cette régularisation.

La séance reprend, Monsieur Olivier POISSON, gérant de la Société ALTO ASSAINISSEMENT, en sa qualité de nouvel associé unique, pouvant prendre part aux décisions, Monsieur Jean-Claude BERTINOT est autorisé à rester bien qu'il ne soit plus associé.

Les résolutions sont donc prises sous forme de décisions.

DEUXIEME DECISION – DEMISSION DU GERANT

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jean-Claude BERTINOT de ses fonctions de gérant à effet de ce jour selon lettre de démission remise par ce dernier ce jour.

TROISIEME DECISION – NOMINATION DE GERANT

L'Associé unique décide de nommer en remplacement de Monsieur Jean-Claude BERTINOT démissionnaire, Monsieur Olivier POISSON, né le 13 octobre 1979 à Melun (77), de nationalité Française, et demeurant à La Bourbelle - 77610 NEUFMOUTIERS EN BRIE, en qualité de gérant et à effet de ce jour.

Monsieur Olivier POISSON a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Il aura droit à une rémunération qui sera fixée lors d'une prochaine assemblée. Outre cette rémunération, le gérant sera remboursé de ses frais.

QUATRIEME DECISION- TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Associé unique, décide de transférer le siège social au 814, Chemin de la Quinine – 84200 CARPENTRAS, à compter du 1^{er} janvier 2025.

CINQUIEME DECISION – MODIFICATIONS STATUTAIRES

L'Associé unique du fait des cessions régularisées ce jour et des résolutions qui précèdent, décide de la refonte des statuts.

SIXIEME DECISION – FORMALITES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h 00, le présent procès-verbal étant signé par les associés partants et par le nouvel associé.

Fait en 5 exemplaires

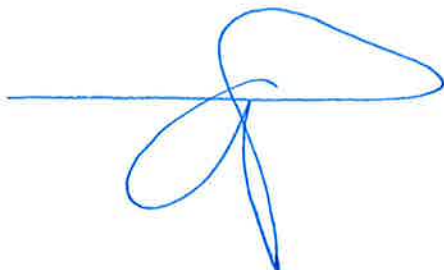
Le 31 Décembre 2024

Monsieur Jean-Claude BERTINOT

*Lu et approuvé. Bon pour
démission de fonctions*

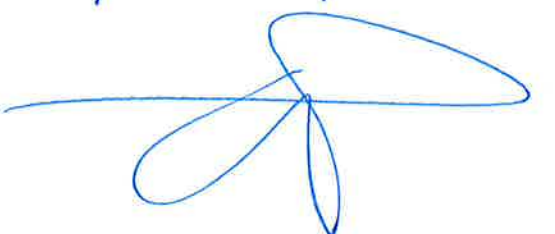


La Société ALTO ASSAINISSEMENT
Représentée par Monsieur Olivier POISSON



Monsieur Olivier POISSON

*Lu et approuvé. Bon pour
acceptation de fonctions*



Monsieur Jean-Claude BERTINOT
260, Chemin de la Ribière
84170 MONTEUX

Société BCD & BSL
260, Chemin de la Ribière
84170 MONTEUX

Le 31 décembre 2024

Objet : démission de la gérance

Monsieur,

Je vous notifie par la présente la démission de mes fonctions de Gérant de notre société au 31 Décembre 2024. et je vous remercie de pourvoir à mon remplacement au titre de l'Assemblée Générale du 31 Décembre 2024 qui doit désigner mon successeur à compter du 31 Décembre 2024.

Je vous confirme à cet égard n'avoir aucune réclamation ou différend avec la société concernant une demande de paiement d'arriérés de rémunération, de remboursement de frais ou d'indemnités de quelque nature qu'elles soient.

Veuillez agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Claude BERTINOT

